

Il existe actuellement plus de 6000 aides accessibles aux entreprises françaises

Il existe actuellement plus de 6 000 aides accessibles aux entreprises françaises. A partir du moment où une entreprise effectue des dépenses de développement, des aides existent. Ces aides sont souvent cumulables et peuvent représenter des sommes importantes. Les entreprises échouent souvent dans leur recherche d'aides par un manque d'information mais également à cause d'un dossier incomplet ou qui ne répondent pas aux critères de sélection des projets aidés. Un grand nombre d'entreprises qui ont eu un accord de subventions ne les percevront pas faute d'avoir envoyé les documents de déblocage de fonds en temps et en heure.

Pour en savoir plus, la rédaction de Maddyness s'est rapproché de Clara et Clément Moreau, qui ont fondé en 2008 la société [Primo Finance](#), spécialisée dans la recherche de subventions françaises et européennes pour les entreprises.

Il existe plus de 6000 aides, quelles sont les plus demandées ? Les moins connues?

Les aides de l'Etat les plus connues me semble être le Crédit Impôt Recherche (CIR) et le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). On entend souvent parlé de ces dispositifs même s'ils ne s'adressent pas à tous. Parmi les aides les moins connues, on peut citer les aides financières de la CARSAT (anciennement appelée la CRAM) qui ont pour but de soutenir les dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans une entreprise (ex : système d'aspiration de poussière, véhicules respectant certaines normes,

investissements permettant de réduire les troubles musculosquelettiques, etc.)

Quelle est la valeur ajoutée d'un cabinet comme le vôtre ?

En passant par Primo Finance, un chef d'entreprise est sûr d'obtenir toutes les aides financières auxquelles il est éligible, d'avoir un interlocuteur unique et de se décharger de l'ensemble des démarches administratives. De plus, il a, grâce à nous, une assistance en cas de contrôle ultérieur.

Notre méthodologie est la suivante :

- Pré-étude du dossier afin d'indiquer sous 48h au dirigeant si nous pouvons ou non intervenir sur son projet,
- Audit des aides auxquelles l'entreprise est éligible,
- Business plan de la société et de ses projets à 3 ans,
- Sollicitation des organismes, suivi, participation aux rendez-vous avec les Elus,
- Gestion administrative jusqu'à l'obtention des subventions,
- Accompagnement en cas de contrôle.

Pour une jeune startup dans le domaine Tech, quel doit être le premier réflexe en termes d'aides ?

Il faut déjà que son projet soit viable financièrement : l'entreprise doit pouvoir obtenir le financement bancaire du projet car les subventions n'aident qu'à financer une partie du projet, jamais tout. Les projets pour lesquels sont accordées les subventions impliquent nécessairement un aspect développement de l'entreprise, et non pas seulement renouvellement (achat de nouveau matériel, recrutement, construction/extension de bâtiment, export, ou projet d'innovation).

Le projet doit permettre à l'entreprise d'aller sur de nouveaux marchés, conquérir de nouveaux clients, diversifier ses activités, ou en tout cas, d'augmenter son chiffre d'affaires. On tend désormais vers un système d'appel à projets, ce qui nécessite d'avoir un projet très bien ficelé. Une note est donnée par les comités aux projets en fonction du respect des critères préétablis. Les fonds sont versés aux projets obtenant les meilleures notes, un peu à la manière d'un concours.

Que va provoquer le re-découpage régional pour votre activité ?

Pour le moment, on ne sait pas réellement quel impact va avoir le redécoupage régional. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a depuis un moment une évolution des subventions : certains dispositifs sont revus à la baisse dans le cadre des

économies réalisées sur le budget public. Les régions vont évoluer, de nouvelles superficies vont être attribuées aux régions, des problématiques neuves vont apparaître, l'impact sur les dispositifs de subventions est donc une certitude.

Crédit Photo : [Shutterstock](#)

Article écrit par ETIENNE PORTAIS